



## APPEL A PROJETS 2013

Date et heure limite de réception des offres :

**LUNDI 3 DECEMBRE 2012, à 17 H**

<b>CHAPITRES</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>PAGES</b>
<b>I</b>	<b>Cadre de référence des PLIE</b>	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>Rappel du dispositif et de la logique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE Cévenol)</b>	<b>5</b>
<b>III</b>	<b>FICHES OPERATIONS :</b>	
	<b>Opération 1 – Chantier d'Insertion</b>	<b>9</b>
	<b>Opération 2 – Lever les freins à la fracture numérique</b>	<b>11</b>
	<b>Opération 3 – Lever les freins à la mobilité</b>	<b>14</b>
	<b>Opération 4 – Optimisation des parcours professionnels des seniors</b>	<b>16</b>
	<b>Opération 5 –postes de référents PLIE</b>	<b>19</b>
	<b>Opération 6 – Chargé de Relations entreprises – facilitateur de clauses</b>	<b>25</b>
<b>IV</b>	<b>Modalités d'exécution</b>	<b>27</b>
<b>V</b>	<b>Conditions de la consultation</b>	<b>28</b>
<b>VI</b>	<b>Demande de renseignements</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>30</b>

- **Annexe 1 - Dossier de demande de subvention FSE (Word)**
- **Annexe 2 – Dossier de demande de subvention FSE (Excel)**
- **Annexe 3 – Notice explicative de demande de subvention FSE**
- **Annexe 4 – Arrêté concernant la forfaitisation des coûts indirects**

## I - CADRE DE REFERENCE DES PLIE

La méthodologie mise en œuvre par les PLIE repose sur les principes de subsidiarité, de partenariat et d'additionnalité. Ils mettent en cohérence l'ensemble des interventions publiques et privées en faveur de l'insertion sociale et professionnelle afin de construire des parcours d'insertion professionnelle pour des demandeurs d'emploi en grande difficulté ; la finalité de cette démarche étant le retour à un emploi stable des personnes dont ils ont la charge.

### **Article 16 de la Loi n° 98-657 du 29 Juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (art. L. 322-4-16-6 du Code du Travail) :**

*« Les communes et les groupements de communes peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux, auxquels les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi pourront s'associer. Ils permettent de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi ».*

### **Circulaire 99/40 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 21 Décembre 1999 relative au développement des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi :**

*« Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés. Plates-formes de coordination, les PLIE mobilisent, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant, avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations ...) ».*

### **Les finalités poursuivies par les PLIE sont définies dans le Programme Opérationnel National du 9 Juillet 2007 « compétitivité et emploi 2007-2013 » :**

*« Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire. La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés, ...), avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires. Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs. Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs ».*



**Les PLIE sont donc la traduction locale d'une orientation de l'Union Européenne qui vise à compléter, par des initiatives et des plans locaux, les stratégies nationales d'insertion et d'emploi des publics en difficulté. Ils mobilisent à ce titre le Fonds Social Européen qui est géré dans le cadre d'une subvention globale sous réserve des financements alloués.**

**L'association « OI 30 » créée en 2011 entre le PLIE de Nîmes Métropole et le PLIE Cévenol aura en charge l'instruction et le suivi financier des opérations candidates.**

Par conséquent, **tout bénéficiaire devra être en capacité de répondre aux obligations du F.S.E.** et d'accepter les modalités liées au contrôle de service fait par le PLIE, organisme intermédiaire et gestionnaire d'une Subvention Globale du F.S.E., conformément à l'instruction D.G.E.F.P. n°2009-22 du 8 Juin 2009.

Ainsi, tout bénéficiaire d'une aide du F.S.E. est chargé d'informer ses participants du concours financier du F.S.E. Il appose une plaque explicative permanente, visible et de taille significative.

Le bénéficiaire s'assure que les participants de l'opération cofinancée ont été informés de ce financement et le justifiera, en cas de contrôle.

Tout document utilisé lors du déroulement de l'opération, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention de la participation du F.S.E.

Les visuels de la campagne de communication nationale peuvent être téléchargés sur le site internet du Fonds Social Européen ([www.fse.gouv.fr/-Communiquer](http://www.fse.gouv.fr/-Communiquer)) ou, à la demande, communiqués par le PLIE Cévenol.

## II - RAPPEL du DISPOSITIF et de la LOGIQUE du PLIE Cévenol

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Cévenol est devenu une compétence « à la carte » du Syndicat Mixte Pays des Cévennes. Le territoire d'intervention du PLIE Cévenol est celui des Communautés de Communes du Pays des Cévennes adhérentes.

La mission du PLIE Cévenol est de mettre en cohérence l'intervention des différentes politiques publiques en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi, habitant son territoire.

### Territoire d'intervention :

Il compte à l'heure actuelle **56 communes** pour **117 995 habitants**.

(voir document « le territoire du PLIE Cévenol) en page 6

### Public cible :

Il s'agit de personnes de niveau de qualification V bis maximum :

- bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité)
- demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an)
- jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés
- travailleurs handicapés,
- seniors
- femmes qui, d'une manière générale, bénéficient moins que les hommes de la dynamique de l'emploi sur le territoire

### Les partenaires financeurs :

- le Fonds Social Européen
- l'Etat/DIRECCTE
- le Conseil Général du Gard
- les Collectivités Territoriales

## Le Territoire du PLIE Cévenol 2012

Territoire total : 117 995 habitants sur 56 communes.



### Communauté d'Agglomération du Grand Alès

**78 103 habitants sur 16 communes**

Alès	Saint Christol les Alès	Saint Privat des Vieux
Bagard	Saint Hilaire de Brethmas	Salindres
Boisset et Gaujac	Saint Jean du Gard	Soustelle
Corbes	Saint Jean du Pin	Thoiras
Mialet	Saint Martin de Valgalgues	
Mons	Saint Paul la Coste	



### Communauté de Communes du Pays Grand' Combien

**13 834 habitants sur 9 communes**

Branoux les Taillades	Lamelouze	Les Salles du Gardon
Cendras	Laval-Pradel	Portes
La Grand'Combe	La Vernarède	Sainte Cécile d'Andorge



### Communauté de Communes "Vivre en Cévennes"

**13 629 habitants sur 8 communes**

Le Martinet	Rousson	Saint Julien de Cassagnas
Les Mages	Saint Florent sur Auzonnet	Saint Julien les Rosiers
Molières-sur-Cèze	Saint Jean de Valériscle	



### Communauté de Communes « Hautes Cévennes »

**3 237 habitants sur 9 communes**

Aujac	Chamborigaud	Malons et Elze
Bonnevaux	Génolhac	Ponteils et Bresis
Concoules	Le Chambon	Senechas



### Communauté de Communes « Cèze-Cévennes »

**9 192 habitants sur 14 communes**

Allègre les Fumades	Rivieres de Theyrargues	Saint Jean de Maruejols
Méjannes le Clap	Rochegude	Saint Privat de Champclous
Potelières	Saint Denis	Saint Victor de Malcap
Tharaux	Navacelles	Saint Ambroix
Saint Brès	Courry	

Ales	30100
Allègre les Fumades	30500
Aujac	30450
Bagard	30140
Boisset et Gaujac	30140
Bonnevaux	30450
Branoux les Taillades	30110
Cendras	30480
Chamborigaud	30530
Concoules	30450
Courry	30500
Corbes	30140
Génolhac	30450
la Grand Combe	30110
la Vernarède	30530
Lamelouze	30110
Laval-Pradel	30110
le Chambon	30450
le Martinet	30960
les Mages	30960
les Salles du Gardon	30110
Malons et Elze	30450
Méjannes le Clap	30430
Mialet	30140
Molières sur Ceze	30410
Mons	30340
Navacelles	30580
Ponteils et Bresis	30450
Portes	30530
Potelières	30500
Rivieres de Theyrargues	30430
Rochegude	30430
Rousson	30340
Saint Ambroix	30500
Saint Brès	30500
Saint Christol lez Ales	30380
Saint Denis	30500
Saint Florent sur Auzonnet	30960
Saint Hilaire de Brethmas	30560
Saint Jean de Maruejols	30430
Saint Jean de Valensole	30960
Saint Jean du Gard	30270
Saint Jean du Pin	30140
Saint Julien de Cassagnas	30500
Saint Julien les Rosiers	30340
Saint Martin de Valgalgues	30520
Saint Paul la Coste	30480
Saint Privat de Champclous	30430
Saint Privat des Vieux	30340
Saint Victor de Malcap	30500
Sainte Cécile d'Andorge	30110
Salindres	30340
Senechas	30450
Soustelle	30110
Tharaux	30430
Thoiras	30140

## Les Orientations stratégiques définies dans le Protocole d'Accord :

Le document qui fonde le PLIE Cévenol est le Protocole d'Accord 2008-2012 et ses avenants. Il est signé entre les élus du Syndicat Mixte Pays des Cévennes, le Préfet du Département, le Président du Conseil Général du Gard et la Directrice Territoriale de Pôle Emploi. Le plan d'action en est la déclinaison opérationnelle. Il développe les objectifs stratégiques et opérationnels recherchés, voire les problématiques à approfondir.

Les cinq orientations stratégiques définies dans le protocole d'accord sont les suivantes :

- **Une complémentarité et une coordination des différentes politiques publiques des signataires pour le retour à l'emploi des publics ciblés**
- **L'amélioration de la cohérence et de la continuité des parcours individualisés**
- **Le développement de l'ingénierie de projets et d'offres concourant aux parcours d'insertion**
- **L'égalité de traitement pour l'accès au marché du travail,**
- **Le rapprochement des participants du PLIE avec les entreprises**

Ces 5 orientations se déclinent en dix objectifs opérationnels dont quatre sont en rapport avec le présent appel à projet :

- Objectif opérationnel 2 : **Organiser et cofinancer les entrées dans les étapes de parcours.**
- Objectif opérationnel 4 : **Faciliter l'intégration dans des actions par des soutiens à la mobilité et à la fracture numérique notamment.**
- Objectif opérationnel 5 : **Soutenir l'accompagnement renforcé vers l'emploi de tous les publics**
- Objectif opérationnel 10 : **Développer l'accès et le maintien à l'emploi par la mise en place d'actions de placement et de médiation vers et dans l'emploi**

La programmation 2013 prévoit le conventionnement d'actions avec le concours du Fonds Social Européen.

## Objectifs quantitatifs 2013 :

- **100 nouvelles entrées**
- **500 personnes en parcours**
- **100 sorties dont 50 sorties positives (CDD + 6 mois, CDI, accès à une formation qualifiante)**



## L'équipe opérationnelle du Service d'Animation et de Gestion du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes:

**3 personnes (3 E.T.P.) :**

- 1 Directrice en charge du Service PLIE
- 1 Gestionnaire de Parcours
- 1 Assistante de Gestion

### III. FICHES OPERATIONS

#### Objectif Opérationnel 1 : Organiser et cofinancer les entrées dans les étapes de parcours

4 chantiers d'insertion sont recherchés avec comme objectif une couverture optimale du territoire du PLIE Cévenol.

##### FICHE OPERATION 1 - CHANTIERS D'INSERTION

###### Objectif :

Orienter et professionnaliser des personnes, dites éloignées de l'emploi, à travers une mise en situation de travail réelle dans les secteurs d'activités porteurs en terme d'emploi (Bâtiment) ou susceptibles d'intéresser un public féminin ou en lien avec les orientations de la charte de développement du Pays comme la filière bois ou la réhabilitation du patrimoine architectural.

###### Descriptif :

- Personnes en contrat CU-CAE de 6 mois minimum
- Un accompagnement personnalisé de chaque personne peut être mis en place avec notamment un module TRE et la validation des compétences, en coordination avec le gestionnaire de parcours du PLIE
- Une formation aux savoirs de base en lien avec le secteur d'activité concerné serait souhaitée  
Une attention particulière sera portée sur les opérations présentant un partenariat avec les OPCA sur le volet formation
- La validation du SST (Sauvetage Secouriste du Travail) serait un plus
- Le candidat devra mobiliser les employeurs, les organisations et branches professionnelles ou tout autre partenaire qui permettront de faciliter l'immersion en entreprise des personnes en chantiers d'insertion
- Le candidat pourra mobiliser les partenaires du PLIE afin de lever les freins à l'emploi des salariés (accès à la mobilité, accès et initiation à l'outil informatique...)

###### Nombre de participants :

Groupe de 8 à 12 postes (100% participants PLIE, sauf cas particuliers)

###### Public cible

Habitants du territoire du PLIE Cévenol, inscrits impérativement à Pole Emploi, éligibles à l'agrément IAE. **Une attention particulière sera portée sur l'accueil des jeunes RSA et non RSA.**

## Repérage du public

Le gestionnaire de parcours sera associé activement à la démarche de recrutement. Lors des informations collectives organisées, il interviendra afin de présenter le dispositif PLIE et les financements européens.

## Suivi de l'action

Le candidat mettra en place des comités de suivi et des comités de pilotage dont la périodicité sera mentionnée.

Le gestionnaire de parcours sera associé activement au suivi de l'action. Il sera amené ainsi que le chargé de relations entreprises du PLIE à intervenir auprès des salariés afin de leur présenter, en collaboration avec Pôle Emploi, l'optimisation de l'agrément IAE, les possibilités de travailler dans le cadre des clauses d'insertion et la continuité des parcours au sein du dispositif PLIE en cas de non solution à l'emploi à l'issue du chantier.

A l'issue du chantier d'insertion, les salariés seront accompagnés par les référents PLIE.

## Résultats attendus

- L'apprentissage de savoir être, de savoir faire, de savoirs par les salariés
- Fixés dans le cadre des négociations avec l'Etat suivant la réforme de l'IAE
- Prise en compte spécifique de sorties positives (CDD+ 6 mois, CDI, formation)

## Indicateurs d'évaluation

### Quantitatifs :

- nombre de sorties positives (indicateurs D2)
- nombre de mises à l'emploi
- nombre d'entrée en formation qualifiante
- nombre d'heures travaillées
- nombre de mises en relation avec des offres d'emploi

### Qualitatifs

- Caractéristiques du public à l'entrée dans l'action (indicateurs D1)
- Evolution personnelle et professionnelle du salarié pendant son contrat de travail
- Nature des activités réalisées et des actions complémentaires conduites
- Démarches et outils mis à la disposition des salariés pour développer leurs compétences
- Filières et coopérations développées avec les partenaires de l'emploi
- Validation des projets professionnels des salariés
- Validation des compétences professionnelles acquises par les salariés

## Objectif Opérationnel 4 : Lever les freins à la mobilité et à la fracture numérique

### FICHE OPERATION 2 - LEVER LES FREINS A LA FRACTURE NUMERIQUE

#### Objectifs de l'action :

- S'adapter aux besoins actuels du marché du travail où les nouvelles technologies sont omniprésentes ;
- Démocratiser l'accès à l'information, à la communication ;
- Favoriser l'accès à ces technologies en offrant un accompagnement spécifique et adapté aux besoins de l'utilisateur dans le but qu'il s'approprie ces outils et leurs usages ;
- Appuyer les personnes en création d'activité sur le volet communication de leur projet ;
- Par définition, lutter contre la fracture numérique, autant en terme matériel que de savoir-faire.
- Faciliter la recherche d'emploi en étant plus réactif par rapport aux offres d'emploi ;

#### Descriptif :

La demande du PLIE Cévenol réside dans le fait qu'à partir d'un diagnostic des besoins en matière informatique des participants, un service adapté leur soit rendu.

**Une offre de service particulière devra être apportée aux personnes illettrées.**

Il s'agit de répondre au mieux aux besoins des usagers, **en favorisant des temps d'accompagnement collectif et des temps de travail plus individualisés.**

**La fréquentation moyenne prévisionnelle par participant PLIE est estimée à 10H.**

**Cette opération vient en complémentarité des autres opérations retenues dans le cadre de la programmation FSE** (chantiers d'insertion par exemple).

Le participant PLIE devra avoir accès à :

- **Une aide à la finalisation ou d'actualisation d'outils pour l'emploi** : l'objectif recherché est l'accompagnement des personnes à intégrer les TIC dans leurs recherches d'emploi afin d'améliorer la pertinence et les temps de recherche d'emploi : appropriation du traitement de texte avec comme objectif de confectionner et de personnaliser leur curriculum vitae et/ou leur lettre de motivation, l'envoi d'un fichier joint depuis sa boîte email personnelle, connaissance des sites Internet facilitateurs de diverses démarches tels que : calcul d'un itinéraire routier, liste d'entreprises par secteur d'activité et par secteur géographique, demande en ligne d'un extrait de casier judiciaire...
- **Aux initiations** : l'objectif est de permettre aux personnes ne connaissant pas ou peu l'outil informatique de s'initier aux pratiques de base ou d'effectuer une remise à niveau sur les applications récentes des applications.

- **Un accompagnement à la réalisation de supports de communication** : parfois un frein à l'avancement d'un projet professionnel (aide à la réalisation de plaquette, carte, journal, pages Web selon le projet de la personne).
- **Une Gestion libre** des outils multimédia (ordinateur, fax, imprimante...) pour des usages quotidiens pour faciliter leur recherche d'emploi et leur démarches administratives : consultation et envoi d'email, mise à jour d'un C.V, rédaction et impression de courrier de candidature ou autre document, consultation des sites Internet spécialisés dans l'emploi, accès au serveur de sauvegarde des fichiers après création d'un dossier personnel, possibilité d'utiliser tout type de support d'enregistrement.
- **Un appui Technique** : l'objectif est de répondre à des questions pratiques en lien avec l'outil informatique et le multimédia (accompagnement à la prise en main d'une application informatique, conseils et solutions, petit dépannage).

#### **Repérage des Participants :**

Orientés principalement par les Référents PLIE spécifiques (Raison de Plus), le Chargé de Relation Entreprises, le Gestionnaire de Parcours, les accompagnateurs socio-professionnels des CUS cofinancés par le PLIE Cévenol, les référents d'étape des participants PLIE quand ils sont pris en charge par les opérateurs .

#### **Lieu :**

L'offre intègre des sessions collectives sur différents sites du territoire du PLIE Cévenol en s'appuyant notamment sur les relais emplois ou cyberbases du Pays des Cévennes.

#### **Public Cible :**

- 100% de participants PLIE

Personnes illettrées probables

#### **Résultats attendus :**

- attestation à délivrer au participant du nombre d'heures d'initiation

#### **Indicateurs d'évaluation :**

##### **Quantitatif**

- Nombre de personnes dans l'Action avec feuilles d'émargement
- Nombre d'heures par participant
- Nombre d'heures total avec distinction temps individuel et collectif
- 

##### **Qualitatif**

- diagnostic initial par participant
- bilan qualitatif global de l'action
- Bilan individuel avec acquisitions

#### **Calendrier :**

Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

**Durée conseillée :**

- 10 heures (moyenne) / participant. / pour 16 à 30 participants pour la prise en charge individuelle (165 heures allouées)

- de 50 à 55 Ateliers en collectif (durée estimée par atelier = 3 h) (165 heures allouées)

**Conditions de démarrage :**

L'action fonctionnera en entrées et sorties permanentes.

## Objectif Opérationnel 4 : Lever les freins à la mobilité et à la fracture numérique

### FICHE OPERATION 3 - LEVER LES FREINS A LA MOBILITE

#### Objectifs de l'action :

Cette action permet d'aider les participants du PLIE à accéder à un emploi ou à une formation en leur permettant de favoriser leurs déplacements physiques et d'élargir leur représentativité des aires géographiques de recherche d'emploi.

#### Descriptif

Le PLIE Cévenol souhaite donc, en complémentarité du droit commun, mettre à la disposition de ses participants trois principaux outils :

- Location de navettes pour les déplacements collectifs (5 à 6 déplacements à prévoir sur l'année dont deux hors du territoire du PLIE - départements limitrophes possibles)
- Utilisation de navettes individuelles (env. 5 à 10 trajets)
- 100 à 120 jours de location temporaire de véhicule avec ou sans permis (voitures/deux roues)

Pour ce faire, une enveloppe financière FSE permettra de répondre aux besoins en mobilité des participants du PLIE en contractualisant avec des structures locales repérées.

Cette enveloppe financière sera gérée conformément aux exigences de gestion du FSE. Les demandes des participants transmises via leur référent seront examinées par le Gestionnaire de Parcours qui décidera de la mobilisation ou non de ce fond (à défaut Le S.A.G).

Un règlement intérieur sera mis en place.

#### Repérage des Participants :

Orientés principalement par les Référents PLIE spécifiques (Raison de Plus), le Chargé de Relation Entreprises, le Gestionnaire de Parcours, les accompagnateurs socio-professionnels des CUS cofinancés par le PLIE Cévenol, les conseillers du SPE, les Référents généralistes RSA.

#### Lieux :

- Territoire du PLIE (+ 2 trajets navette hors territoire maximum)

#### Public Cible :

- 100% de participants PLIE

#### Résultats attendus :

- 5 à 15 participants en emploi ou formation

**Indicateurs d'évaluation :****- Quantitatif :**

- tableau de bords du nombre de jours de location VL
- copie contrats de location
- pièce justificative des trajets
- tableau de bords d'utilisation de navettes individuelles

**- Qualitatif : dossier individuel de demande**

- Avis du CISP
- Evaluation qualitative de la réponse aux besoins

**Calendrier :**

Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

**Durée conseillée :****Conditions de démarrage :**

L'action fonctionnera en entrées et sorties permanentes.

## Objectif Opérationnel 5 : Soutenir l'accompagnement renforcé vers l'emploi

### FICHE OPERATION 4 OPTIMISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SENIORS (de 45 ans et plus)

#### Objectif de l'action

L'objectif principal de cette action est de faciliter le retour à l'emploi des seniors (ici les participants PLIE de 45 ans et +) :

Objectifs opérationnels pour ce public :

- Mettre à jour l'ensemble de ses compétences professionnelles
- Lever les freins spécifiques à ce public.
- L'aider à restaurer l'image de soi.
- Le réconcilier avec son environnement socio professionnel.
- Lui permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet viable en rapport avec ses capacités, les données de l'environnement social et les réalités du marché de l'emploi.
- Viser l'autonomie.

#### Descriptif :

Pour atteindre ces objectifs, l'opérateur alternera les temps collectifs et les temps de coaching individuels.

Les temps collectifs devront à la fois être source :

- d'apports sur la connaissance de l'environnement socio-économique
- d'apports méthodologiques sur la R.E
- d'échanges d'expériences entre les participants

Le faible nombre de participants (12 en file active) doit permettre une individualisation dans la prise en charge du groupe.

Les temps individuels permettront dans un premier temps (phase de compréhension, de découverte, de recherche d'information), de repérer les compétences mobilisables, d'identifier les freins à l'emploi, de définir des objectifs de changement et d'en construire les étapes (plan d'action).

Un travail spécifique sur l'image de soi devra être mis en oeuvre en utilisant les supports ad hoc (par exemple : ateliers vidéo, ateliers relooking;...)



Des interventions en "Développement personnel" peuvent s'inscrire dans cette opération.

Les freins à la mobilité devront être abordés en corrélation avec la fiche opération N°3.

L'accès à la VAE devra être valorisé.

Dans un second temps (phase d'analyse puis de mise en oeuvre), les temps individuels devront être abordés sous forme de coaching c'est à dire d'implication plus directe du conseiller dans la concrétisation des actions à mener par le participant (préparation à un entretien d'embauche, accompagnement physique aux démarches vers l'emploi et suivi dans l'emploi...).

#### **Le repérage des participants :**

Les personnes volontaires pour suivre l'action sont identifiées par les référents et par le gestionnaire des parcours du PLIE Cévenol. Le Comité d'Intégration et de Suivi des parcours sera partie prenante dans le repérage des participants.

Les participants du PLIE Cévenol ont un niveau de qualification estimé à Vbis en général.

Une information collective sera organisée afin d'exposer les objectifs, le contenu et le déroulement de l'action. Le bénéficiaire sera donc convié à exposer, aux candidats à cette opération, sa méthodologie d'approche.

***Les participants du PLIE ne seront pas rémunérés pour leur participation à cette opération.***

#### **Lieu :**

Le territoire du PLIE Cévenol

#### **Public Cible :**

Participants du PLIE Cévenol de 45 ans et plus

#### **Résultats attendus :**

50 % de sorties positives à l'issue de l'action (CDD+ 6 mois/ CDI/ formation qualifiante)

#### **Indicateurs d'évaluation :**

Quantitatif :

- Nombre de personnes dans l'Action (12 en file active)
- Nombre d'heures de prise en charge
- Nombre d'heures de séances collectives (feuilles d'émargement)
- Nombre d'entretiens individuels (feuilles d'émargement)
- Diagnostic individuel
- Nombre de mise en relations avec des offres d'emploi
- Nombre de VAE activé
- Nombre d'entrée en formation
- Contrats de travail ou attestation d'entrée et/ou de réussite à la formation



## Qualitatifs :

- Bilan global et individuel de l'action
  - Caractéristiques du public à l'entrée (tableau D1)

## Calendrier :

Entre le et le 2013 (après accord des différentes instances du PLIE).

### Durée conseillée :

1 journée par semaine de collectif  
1 h d'entretien individuel par semaine

### Conditions de démarrage :

L'action fonctionnera en entrées et sorties permanentes et démarrera avec un nombre de 12 participants.

## Objectif Opérationnel 5 : Soutenir l'accompagnement renforcé vers l'emploi

### FICHE OPERATION 5 Un à deux postes de référent(s) PLIE

Le PLIE est un dispositif axé sur la notion de **parcours individualisé** vers l'emploi durable. La circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 mentionne « la possibilité, pour chaque personne concernée par le PLIE de bénéficier d'une aide à la définition d'un projet professionnel, à l'organisation et au suivi d'un parcours individualisé prenant en considération les besoins des personnes ».

On entend par parcours l'identification des différentes phases qui feront que la situation du bénéficiaire va évoluer et des actions nécessaires pour amener une personne en grande difficulté vers un emploi durable. Plusieurs actions peuvent être conduites en même temps pour un bénéficiaire (accompagnement social et période de mobilisation...). Un parcours peut débuter à différents niveaux mais doit comporter au minimum deux étapes. Il commence à la date d'intégration du demandeur d'emploi comme bénéficiaire PLIE et s'arrête dès que la personne accompagnée a passé 6 mois et un jour en emploi durable.

Pour organiser ces parcours, le PLIE s'appuie sur des référents qui sont en contact direct avec les populations visées par le dispositif. De son entrée à sa sortie du PLIE, le participant a toujours le même interlocuteur ce qui évite les ruptures dans l'accompagnement, même si la personne change de statut, et assure une cohérence dans les parcours. Le référent est le garant du parcours.

**En 2013, l'approche de l'entreprise et les capacités de l'opérateur à mettre en lien et accompagner les participants du PLIE en entreprises seront particulièrement étudiées.**

#### I - Contexte :

Afin de garantir la mise en oeuvre de ces parcours individualisés, le PLIE s'est doté de moyens supplémentaires :

La création de **2 postes de référents de parcours PLIE à temps plein** :

- un ETP à l'année
- un ETP sur les 6 premiers mois de 2013

cela, afin de permettre de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel du public inscrit dans le PLIE Cévenol

La mise en place de ces postes facilite également la remontée d'informations sur les parcours ainsi que l'identification plus précise des besoins non couverts auxquels une réponse adaptée paraît nécessaire.

Ces postes permettent enfin de renforcer et de compléter l'offre d'accompagnement existante pour les Demandeurs d'Emploi Longue Durée, les bénéficiaires du RSA, de l'API, les Travailleurs Handicapés et les jeunes hors CIVIS sur le territoire du PLIE Cévenol.

## **II - Rôles du Référent PLIE**

Le Référent PLIE :

- est chargé d'identifier les profils des participants en terme de compétences, d'atouts – traduits en potentiel - et de freins, à partir d'un diagnostic partagé
- co-construit et met en œuvre avec la personne des objectifs de parcours
- L'identification des compétences, leur développement, leur formalisation et leur appropriation par le participant constitueront un axe majeur de l'animation des parcours.
- pilote et coordonne les démarches d'insertion et de recherche d'emploi en mobilisant toutes les compétences et outils pertinents, disponibles sur le territoire - dispositifs de droit commun, étapes et actions complémentaires, notamment celles en lien avec l'entreprise - jusqu'à l'atteinte des objectifs de sortie.
- est garant de l'accompagnement, s'assure du bon déroulement du parcours et évalue de façon régulière, avec le participant et l'opérateur d'étape ou d'action complémentaire, le cas échéant, l'avancement de son projet, réajuste, si besoin, les objectifs fixés en début de parcours
- s'engage à proposer un accompagnement individualisé et renforcé, selon les besoins, à chacun de ses participants en portefeuille et veille à créer une dynamique de groupe entre participants, notamment par la mise en place de temps collectifs
- favorise l'autonomie en permettant au participant d'être acteur de son parcours
- s'assure que le participant dispose de toute information utile et lui permet d'avoir un accès direct aux offres d'emploi
- se tient informé, en permanence des évolutions juridiques des cadres d'intervention liés à l'emploi, les métiers, la formation, et l'insertion.
- mobilise et développe son réseau d'entreprises, en lien avec le SPE, les chargés de relation entreprise et des SIAE afin d'accroître le nombre de mises à l'emploi
- accompagne vers l'emploi ou dans l'accès à une solution qualifiante ; il en assure le suivi pendant les 6 premiers mois d'intégration dans l'entreprise (ou vers une solution qualifiante)

- Il rend compte des parcours grâce aux outils mis à disposition par le PLIE, notamment en renseignant la base de données de compétences et la fiche individuelle d'accompagnement.
- Il participe aux différentes animations conduites par le service d'animation du PLIE, en lien avec ses missions (formations, réunions mensuelles ..)
- Il gère une enveloppe individuelle de FSE permettant, en complémentarité du droit commun, de lever les freins à l'emploi.

### III - Objectifs :

**L'accompagnement renforcé** du Référent PLIE ainsi que **la mobilisation des actions** et étapes complémentaires **devront permettre** :

- > la (re) mobilisation (redynamisation) des personnes,
- > l'élaboration et la validation d'un projet de retour à l'emploi (Projet professionnel), opérationnel et pertinent, au regard des réalités du marché du travail,
- > le repérage et la vérification des compétences déclarées par le participant, le développement et la formalisation des compétences, l'appropriation par le participant de ces dernières,
- > l'acquisition de compétences de bases transversales par des mises en situation de travail, formatives et diversifiées,
- > l'acquisition et le développement de connaissances relatives à son environnement économique (marché du travail, secteurs porteurs, métiers en tension, entreprises du territoire, exigences et contraintes...),
- > la préparation d'outils de recherche d'emploi adaptés aux objectifs,
- > **la mise en relation avec des entreprises situées dans le champ des cibles d'emploi**,
- > **le rapprochement sur des offres à partir d'un ciblage des compétences requises (notion de transfert de compétences)**,
- > **la dynamisation de la recherche active d'emploi**,
- > **le suivi dans l'emploi (ou la solution qualifiante)**.

### IV - Résumé :

In fine, les Objectifs liés au poste de référent PLIE sont :

**Favoriser, par un accompagnement socioprofessionnel renforcé et individualisé, l'accès des personnes en grande difficulté à :**

- **l'emploi durable (CDI ou CDD>6 mois)**
- **la création d'une activité pérenne**
- **la Formation qualifiante**

**Notes sur l' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :**

L'objectif de l'accompagnateur à l'emploi, en lien avec les opérateurs mobilisés, est de mettre en évidence tous les aspects sociaux périphériques qui constituent un frein à l'accès à l'emploi (mobilité, contraintes familiales, santé, logement, endettement, autres....) puis d'en assurer la résolution en s'appuyant sur les professionnels du travail médico-social, dans le cadre d'un travail partenarial.

Dans tous les cas, les problématiques sociales feront l'objet d'une évaluation croisée (en CISP et préalablement avec le Gestionnaire de Parcours) **lors du diagnostic** dans un parcours PLIE **ou en cours d'accompagnement** si des éléments nouveaux, perçus comme des freins sont apportés par le Référent, se font jour. **Rappelons que ceux-ci ne doivent pas entraver l'implication dans un parcours d'insertion professionnelle.**

Si cette évaluation croisée et partagée ne permet pas de valider, en commission d'admission du PLIE, l'entrée ou le maintien dans un parcours actif, les personnes seront réorientées vers le dispositif pertinent (de droit commun ou spécifique).

**\* Méthode de travail souhaitée:**

L'accompagnement souhaité se veut personnalisé, s'approchant de la méthode du coaching. Une approche originale, dynamique et efficace est recherchée.

Les rencontres individuelles seront couplées d'une dynamique de groupes sur des thématiques communes.

**❶ L'accueil :**

**Le Référent PLIE saura :**

- ACCUEILLIR les personnes orientées par les prescripteurs locaux (Pôle Emploi, Associations, CCAS, MLJ, Points Emploi...) qui auront préalablement validés les critères d'intégration dans le PLIE via le CISP,
- EVALUER la motivation, les compétences et les freins de la personne ainsi que sa capacité d'engagement dans un parcours d'insertion,
- INFORMER la personne de la démarche PLIE,
- ELABORER un diagnostic partagé de la situation socioprofessionnelle de la personne,
- DEFINIR avec le participant les différentes étapes de son parcours,

L'accueil veillera à couvrir uniformément le territoire du PLIE Cévenol en prévoyant des permanences le cas échéant.

## 2 Gestion du parcours d'insertion

### Le Référent PLIE s'engage à :

- SUIVRE individuellement et régulièrement le bénéficiaire et METTRE EN ŒUVRE les différentes étapes du parcours (1 à 2 rendez-vous physique par mois + entretiens téléphoniques)
- APPROFONDIR le diagnostic préalable : identifier les compétences, les atouts, les freins, les difficultés
- CO-CONSTRUIRE les objectifs de parcours avec le participant,
- MOBILISER toutes les actions de droit commun et celles proposées dans le cadre du PLIE,
- ANIMER ou CO ANIMER des Ateliers collectifs thématiques en lien avec la résolution des freins liés à l'accès à l'emploi
- TRANSMETTRE régulièrement des informations concernant l'évolution des situations individuelles au Gestionnaire de Parcours, au Service d'Animation et de Gestion (SAG) du PLIE et, le cas échéant, aux prescripteurs, et ceci, prioritairement, en renseignant la Base ABC VieSION. Un soin particulier sera apporté à l'actualisation la plus précise et la plus rapide possible.
- PARTICIPER à l'Observatoire de Parcours en présentant des situations nécessitant un diagnostic partagé avec le Gestionnaire de Parcours
- ENRICHIR sa connaissance du réseau partenarial en lien avec l'emploi ou, plus largement, l'insertion socio-professionnelle, par tous moyens en accord avec la nature et les objectifs de ses fonctions.

### 3 Accompagnement vers et dans l'emploi :

#### Le Référent PLIE devra :

- VALIDER la capacité du bénéficiaire à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché classique de l'emploi,
- AIDER le bénéficiaire à rechercher un CDI ou un CDD de plus de 6 mois par une approche adaptée grâce notamment à sa propre connaissance des employeurs potentiels du bassin,
- ASSURER, la personne une fois en emploi, un suivi pendant 6 mois pour faciliter son adaptation au poste de travail et son autonomie.

#### \* Publics :

60 à 70 participants en file active du PLIE accompagnés en permanence pour un équivalent temps plein.

L'action s'adresse en priorité aux participants PLIE sortant d'un chantier d'insertion sans solution, aux bénéficiaires du RSA orientés par Pôle Emploi, de l'API, aux DELD, aux TH et aux jeunes hors CIVIS étant dans une dynamique emploi et pour lesquels il reste des freins à l'emploi à lever.

La sélection des publics se fera au sein du CISP avec la participation des référents, des représentants des signataires du protocole d'accord et du gestionnaire de parcours.

**× Résultats attendus :**

20 à 30 sorties positives (CDD>6 mois, CDI, formation qualifiante ou diplômante >6 mois, création d'entreprise)

**× Indicateurs de réalisation**

Quantitatif :

- Nombre de personnes dans l'Action
- Nombre d'heures de prise en charge
- Nombre d'heures de séances collectives (feuilles d'émargement)
- Nombre d'entretiens individuels (feuilles d'émargement)
- Tableau de bord de consommation du fonds d'aide
- Diagnostic individuel
- Nombre de mise en relations avec des offres d'emploi
- Nombre d'entrée en formation
- nombre de sorties positives (indicateurs D2)
- nombre de sorties dynamiques (indicateurs D2)
- Contrats ou attestation d'entrée et/ou de réussite à la formation

Qualitatifs :

- Bilan global et individuel de l'action
- Caractéristiques du public à l'entrée (tableau D1)
- Actualisation de la base de données ABCViesion

**× Période de réalisation:** de janvier à décembre 2013

**Il est demandé impérativement les références du ou des intervenants.  
L'approche placement en entreprises devra être privilégiée et détaillée.**

## **Objectif Opérationnel 10 : Développer l'accès et le maintien à l'emploi par la mise en place d'actions de placement et de médiation vers et dans l'emploi**

### **FICHE OPERATION 6 - CHARGE DE RELATIONS ENTREPRISES – FACILITATEUR DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS**

#### **Objectif de l'action :**

Faciliter le placement des participants PLIE dans les secteurs du Bâtiment et des espaces verts, de l'industrie et de tout autre secteur d'activité.

#### **Descriptif :**

Le chargé de relations entreprises a en charge un portefeuille d'environ 80 participants PLIE principalement en recherche d'emplois dans les secteurs du BTP et des espaces verts.

Afin de faciliter le lien et le placement en entreprises, le chargé de relations entreprises a en charge, pour le compte du dispositif PLIE, l'animation de la clause d'insertion qui comprend :

- Développement des clauses d'insertion sur le territoire du Pays (hors Communauté d'Agglomération )
- l'information des entreprises rendues attributaires des marchés de travaux sur les obligations de la clause, conseil, assistance et suivi des recrutements
- le repérage des publics cibles et leur mise en parcours avec proposition d'actions préparatoires à l'intégration en entreprises (formations courtes, acquisition des savoirs être...)
- Mise en relation des participants avec les entreprises
- Suivi des salariés au sein des entreprises
- Réalisation des bilans intermédiaires et finaux

Suivant le nombre d'heures d'insertion dégagé dans le cadre de la mise en œuvre des clauses, le chargé de relations entreprises sera en charge de chercher d'autres opportunités de placement dans les secteurs du BTP, des espaces verts et de l'industrie. Il participera à toutes les actions menées par le PLIE Cévenol avec ses partenaires pour faciliter le placement des participants du PLIE.

Il tient à jour la base de données ABC Viesion.

#### **Lieu :**

- Le territoire du PLIE Cévenol et éventuellement hors territoire pour la mise en travail des participants du PLIE

**Public Cible :**

80 participants PLIE dont le positionnement a été demandé par le référent et validé par le Comité d'Intégration et de Suivi des Parcours

**Suivi de l'action :**

Indicateurs rendus au sein des instances du PLIE Cévenol.

Tableaux de bord mensuels

**Résultats attendus :**

Objectifs de 25 000 heures d'insertion dans le cadre des clauses d'insertion

**Indicateurs d'évaluation :****Quantitatif :**

- Nombre de personnes inscrites
- Nombre d'heures de clauses exécutées par chantier et par communauté de communes
- Nombre d'entrée en parcours qualifiant
- Nombre de placement
- Type de contrats contractualisés
- Nombre de mise en relation avec les entreprises
- Nombre de liens avec les maîtres d'ouvrage potentiels
- Nombre d'entretiens individuels
- Contrats ou attestation d'entrée et/ou de réussite à la formation

**Qualitatifs :**

- Bilan global et individuel de l'action
- Caractéristiques du public à l'entrée (tableau D1)
- Actualisation de la base de données ABC Viesion

**Calendrier :**

Du 1er janvier au 31 décembre 2013.

## IV – MODALITES D'EXECUTION

1. **Lieu d'exécution de l'opération** : Territoire du PLIE Cévenol
2. **Période d'exécution de l'opération** : Année 2013 suivant les dates fixées dans la convention
3. **Modalités de paiement** :

Des acomptes pourront être versés d'un montant proportionnel aux dépenses éligibles réalisées et acquittées, sur présentation de bilans intermédiaires d'exécution conformes aux dispositions du budget prévisionnel détaillé figurant dans la convention.

Le solde sera versé au terme de la réalisation de l'opération.

**Tout paiement (hors avance) sera conditionné par le C.S.F. (Contrôle de Service Fait) conformément à l'article 60 du règlement communautaire 10-83-2006.**

**Dans ce cadre, il vous sera demandé de fournir impérativement :**

- les feuilles de présence des participants datées, signées indiquant les heures
- les bulletins de salaire du personnel encadrant affecté à l'action
- les preuves des résultats escomptés en terme d'insertion professionnelle (contrats de travail, bulletins de salaires, attestations d'employeurs, attestations d'entrée en formation)
- un bilan quantitatif et qualitatif écrit (modèle imposé FSE) comprenant un bilan financier
- un bilan individuel pour chaque participant de l'action
- tout autre document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action (ces documents seront stipulés dans la convention)

Conformément à l'instruction DGEFP 2010-20 du 12 Août 2010, la forfaitisation des coûts indirects s'applique aux opérations conventionnées dès janvier 2011. Un forfait de 20 % est établi sur la base des coûts directs auxquels on soustrait les prestations de service contribuant directement à la réalisation de l'opération.

La forfaitisation est exclue pour les opérations portées par l'AFPA, les OPCA, les MLJ. Par conséquent, les coûts indirects seront évalués au réel.

## V – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 1 – Documents à produire par les candidats :

- un courrier de sollicitation signé par le représentant légal (daté et tamponné)
- le dossier de demande de subvention FSE sous format WORD
- le dossier de demande de subvention FSE sous format EXCEL (indicateurs plan de financement)
- les éléments d'information d'ordre juridique, social et fiscal,
- des éléments de méthodologie et de synthèse de présentation de la proposition comprenant notamment un détail de la mise en œuvre du suivi des participants
- les références de l'organisme et des intervenants (CV) affectés à cette mission (y compris organigramme)
- un calendrier prévisionnel

**Une vigilance sera portée tout particulièrement à la fourniture des attestations des autres financeurs ou des copies des conventions en cours (voir notice explicative)**

Les bénéficiaires qui souhaitent se positionner sur plusieurs actions devront produire un dossier par action (excepté les éléments d'information d'ordre juridique, social et fiscal en un exemplaire).

### 2 – Transmission des dossiers de candidature

Les offres seront adressées et envoyées **au plus tard le 3 DECEMBRE 2012, à 17 H 00** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Syndicat Mixte Pays des Cévennes/PLIE Cévenol  
16, rue Jan Castagno 30100 ALES**

La Directrice du PLIE Cévenol, Mme Christèle ROLAND, est à votre disposition pour toute aide que vous jugeriez nécessaire aux coordonnées suivantes :

**Tél. 04 66 52 18 14  
Fax : 04 66 52 18 15**

**Une copie du dossier de candidature sera également envoyée par mail à l'adresse suivante : [accueil@pliecevenol.org](mailto:accueil@pliecevenol.org)**

A réception d'un dossier, une attestation de dépôt sera adressée à chaque candidat.

### 3 – Instruction des projets

Le Service d'Animation et de Gestion PLIE Cévenol du Syndicat Mixte Pays des Cévennes et le gestionnaire FSE de l'Organisme Intermédiaire « OI 30 » procèderont à l'instruction des projets. Toutes les demandes seront examinées pour vérifier la conformité aux procédures, formalités et délais fixés dans le présent appel à projet.

Déroulement en 2 temps :

- analyse de la recevabilité du projet : vérification formelle de la présence de l'ensemble des pièces
- analyse de l'éligibilité du projet : éligibilité des différentes composantes du projet (public, actions, dépenses) au regard des règles d'éligibilité du FSE, pertinence des objectifs, assurance de l'existence des cofinanceurs et de leur capacité à appeler du FSE. L'analyse de l'éligibilité du projet sera effectuée en partenariat avec le Conseil Général, la DIRECCTE, les CUCS et tout autre financeur concerné.

### 4 – Sélection des candidatures :

Les dossiers recevables seront présentés au Comité Technique du PLIE afin qu'il prenne connaissance des projets et qu'il donne son avis technique. Ils seront ensuite présentés au Comité de Pilotage, au Comité Régional de Programmation et au Conseil d'administration de l'OI 30 qui les valideront en dernier ressort.

## VI – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

S'ils le souhaitent, les bénéficiaires intéressés pour répondre au présent appel à projet peuvent se rapprocher de Christèle ROLAND (Directrice du PLIE Cévenol au 04 66 52 18 14) pour un entretien qui permettra d'étudier la faisabilité du projet.

## ANNEXES

- **Annexe 1 – dossier de demande de subvention FSE (WORD)**
- **Annexe 2 – Dossier de demande de subvention FSE (EXCEL)**
- **Annexe 3 – Notice Explicative de demande de subvention F.S.E.**
- **Annexe 4 – Arrêté concernant la forfaitisation des coûts indirects**